

**DÉPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE BOURGES  
CANTON DE TROUY**

**VILLE DE TROUY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Objet :</b> Approbation de la proposition de la direction des routes du Conseil départemental du cher portant sur l'abrogation des plans d'alignements sur les routes départementales	L'an deux mille vingt le trois mars, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.
<b>Date de convocation</b> 26 février 2020	<b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Anne-Marie FERREIRINHO, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Coralie DEROCHE, Laetitia PREVOST, Eliane NOYAT, Jean-Marie FERRARE, Olivier GALOPIN.
<b>Date d'affichage</b> 5 mars 2020	<b>Étaient absents :</b> Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Sophie SARIAN, Bernard BOURDU, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Frédéric JOUBAUD, Marc BELLENGER, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice 27 Présents 18 Votants 19	<b>Étaient excusés :</b> Messieurs Frédéric JOUBAUD et Bernard BOURDU. <b>Ont donné Pouvoir :</b> Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU.  Lesquels forment la majorité des membres en exercice.  Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la lettre en date du 28 janvier 2020 de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher relative au maintien ou à la suppression des plans d'alignement sur les routes Départementales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment, en son article L.123-6 ;

Vu le Code de la voirie routière qui stipule en son article L 131-6 « les plans d'alignement des routes Départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal en application du 1° de l'article L. 121-28 du Code des Communes » ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 11 février 2020 ;

Vu la note explicative du Département portant sur la suppression des plans d'alignements des routes Départementales 31 et 73 situées dans l'agglomération de TROUY ;

Considérant que le Département du Cher a décidé d'abroger lesdits plans d'alignement et souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi par la Communauté d'agglomération de Bourges, Bourges Plus, s'associer à l'enquête publique pour intégrer l'abrogation des plans d'alignement conformément au Code de l'environnement ;

Considérant que la Ville de Trouy est concernée par les plans d'alignement suivants :

- RD 31, avenue des Anciens Combattants et rue du Paradis dont le plan d'alignement a été approuvé le 21/08/1988 ;
- RD 73, rue du Grand Chemin dont le plan d'alignement a été approuvé le 19/08/1986.

Entendu l'exposé de Monsieur Franck BRETEAU, Adjoint délégué à l'aménagement du territoire,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la suppression des plans d'alignements tels que susvisés.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO